

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt - huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	9

Date de	
Convocation	Affichage
20/03/2024	20/03/2024

**Présents :**

MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DEVULDER, M. Pierre DELBAERE, Mme Edith DEWAELE, Anne – Sophie VANDEWYNCKELE

**Procuration :** MM ACHTE donne pouvoir à Edith DEWAELE, Claudie JOUVENOT donne pouvoir à Alain Nathalie DECLERCK, Eliane SENGULEN donne pouvoir à Alain DAVROUX

**Excusé :**

**Absent :** MM Tanguy HERREMAN, M-A MAHIEUX, Jean – François REBIER, Mickaël MERLEN

**Secrétaire de Séance :** Anne – Sophie VANDEWYNCKELE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE PRESIDENT A ACCEPTER DES DONS PAR CHEQUE AU BENEFICE DU CCAS**

Monsieur le Président expose que le Centre Communal d'Action Sociale peut être destinataire de dons remis par des particuliers par chèque au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de l'organisation du repas des aînés qui se déroulera le samedi 25 mai 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'accepter ces dons aux bénéfices du CCAS.

La liste des encaissements est annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter ces dons au bénéfice du CCAS dans le cadre de l'organisation du repas des aînés du samedi 25 mai 2024.

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le 19 AVR. 2024

et publication,

le

ou notification

du

Le Président du CCAS

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance

ANNE – SOPHIE VANDEWYNCKELE

